Le contrat d'apprentissage en CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours Publiée le : 7/10/2008 10:12:13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail ——écrit, à durée déterminée (CDD). Il est signé par vous ——(vos parents ou votre représentant légal si vous êtes ——mineur) et par votre employeur.

Il comporte plusieurs mentions obligatoires :

- la date de début du

contrat,

- la durée,
- le diplôme préparé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- I'adresse de I'établissement de formation... Le contrat d'apprentissage fixe les engagements respectifs des trois partenaires:

L'employeur s'engage

Ã

- Assurer à I'apprenti une formation professionnelle complà te correspondant au métier choisi
- Lui désigner un maître d'apprentissage responsable de sa formation dans son entreprise,
 - Lui permettre de suivre la formation théorique en CFA,
 - L'inscrire A I'examen,
 - Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'apprenti

Ã

- Respecter les rà gles de fonctionnement de l'entreprise
- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé,
- Suivre réguliÃ"rement la formation en CFA et respecter le rÃ"glement intérieur,
 - Se présenter à I'examen prévu.

Le CFA Ã:

- Définir les objectifs de formation.
 - Assurer la formation générale et technologique.
 - Informer les maîtres d'apprentissage.

Â